Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2313

14.10.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/2313 DU CONSEIL

du 13 octobre 2026

mettant en œuvre le règlement (CE) nº 765/2006 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 765/2006 du Conseil du 18 mai 2006 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine [1], et notamment son article 8 *bis*,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 18 mai 2006, le Conseil a adopté le règlement (CE) nº 765/2006.

(2) À la suite d'une évaluation des circonstances pertinentes, il convient de supprimer deux mentions de la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant à l'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006.

(3) Il y a donc lieu de modifier le règlement (CE) nº 765/2006 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2026.

Par le Conseil

Le président

T. BYRNE

[1] JO L 134 du 20.5.2006, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2006/765/oj.

ANNEXE

Les mentions suivantes sont supprimées de la liste figurant à la section A («Personnes physiques visées à l'article 2, paragraphe 1») de l'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006:

«125. Mikail Safarbekovich GUTSERIEV;

258. Viktar Arkadzievich SHAUTSOU.»